

RÈGLEMENT – TIRAGE AU SORT « AUSTRALIE »

La participation au jeu concours entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement ci-dessous.

- 1. Entité organisatrice.** L'organisateur de cette campagne promotionnelle est la société Voyages eDreams, SL - Actionnaire Société (ci-après « eDreams »), établie à Calle Bailén, 67-71, 08009 Barcelone, Espagne et au CIF B61965778.
- 2. Lieu et Date de la promotion.** La campagne promotionnelle se déroulera sur les pages Facebook officielles d'eDreams UK/International (<https://www.facebook.com/edreams>), eDreams Espagne (<https://www.facebook.com/eDreams.es>), eDreams France (<https://www.facebook.com/edreams.fr>) et eDreams Allemagne (<https://www.facebook.com/edreams.de>) du 18 mai 2016, 12h30, au 31 mai 2016 à 16h00 (ci-après la « période promotionnelle »). Le tirage au sort aura lieu au siège social d'eDreams le 1^{er} juin 2016 entre 15h00 et 15h30 (ci-après le « tirage au sort »).
- 3. Qui peut participer à ce concours.** Toute personne qui remplit les conditions suivantes : (1) être âgé d'au moins de 18 ans, (2) être résident en Allemagne, Espagne, France ou Royaume-Uni, et (3) être fan de la page Facebook eDreams (ci-après les « Participants »). Les partenaires, employés et les familles immédiates de ceux-ci ne peuvent pas participer au tirage au sort. La participation est gratuite.
- 4. Comment participer.** Les participants doivent accéder à l'application Facebook appelée « Australie ». Cette application sera disponible à partir du 18 mai à 12h30 jusqu'au 31 mai 2016 à 16h00. Après avoir renseigné leurs informations personnelles, les participants devront répondre à 8 questions sur l'Australie. Après avoir répondu à toutes les questions, leur participation sera enregistrée et ils pourront faire partie du tirage au sort. Le nombre maximum de chances au tirage au sort est de 4 (1 par question). Les gagnants seront tirés au sort parmi

tous les participants grâce à un outil informatique permettant de générer des combinaisons aléatoires. Un seul lot est accepté par famille.

5. **Description des lots** : Le prix se compose de 4 billets d'avion pour 2 personnes (4 billets doubles) à destination de Sydney ou d'Adélaïde au départ de : **Barcelone, Madrid, Paris, Royaume-Uni (London-Heathrow, Manchester, Birmingham, Edinburgh), Allemagne (Francfort, Berlin, Munich)** avec la compagnie Qatar Airways.

Chaque lot n'est valable qu'une seule fois et ne peut être combiné avec une autre offre ou promotion en cours pour la même réservation.

Conditions d'utilisation des lots :

- Les billets seront émis aux noms du gagnant, qui doit être âgé de plus de 18 ans, et de l'accompagnant de son choix.
- Les deux voyageurs doivent voyager en même temps (même jour et même heure).
- Les vols doivent être réservés au moins un mois avant le départ.
- Les billets correspondent à la Classe Economique.
- Les billets ne peuvent être utilisés qu'avec la compagnie Qatar.
- Les billets sont soumis à des conditions de disponibilité dans la classe E ou X.
- Les doivent être utilisés entre le 31 mai et le 30 novembre 2016, en fonction de la disponibilité. Ils ne peuvent cependant pas être utilisés entre le 21 juillet 2016 et le 28 août 2016.
- La réservation doit être confirmée et les billets émis au moins 3 jours avant le voyage. La réservation doit s'effectuer au minimum 30 jours avant le départ, le dernier jour pour réserver étant le 31 octobre 2016.
- La période de voyage ne peut être étendue.
- Le lot n'est pas remboursable, ni échangeable contre d'autres lots ou son équivalent en numéraire, et ne peut pas être combiné à d'autres offres ou promotions en cours.
- La disponibilité des vols ne pourra être confirmée que par l'équipe commerciale de Qatar Airways. Une confirmation de voyage émanant d'une autre source ne sera pas valable.

- Le voyage est soumis aux conditions de transport de la compagnie aérienne Qatar Airways, sauf autre précision.
- Le gagnant est responsable de la transmission à Qatar Airways des informations personnelles de chacun des voyageurs. L'information transmise devra correspondre à l'information contenue dans les pièces d'identité des passagers.
- Les modifications des billets après l'émission de ceux-ci est impossible.
- Le gagnant est également responsable des procédures et des coûts associés aux réglementations en matière d'assurance voyage, de vaccination, et de visa pour visiter la destination.
- Le lot ne peut pas faire l'objet d'un sur-classement.
- Les autres changements ne sont pas autorisés.
- Certaines restrictions peuvent s'appliquer.
- Les Miles et autres point de fidélité ne peuvent être cumulés lors de ce voyage.
- Le lot ne peut être vendu ou échangé contre de l'argent ou toute autre contrepartie. Si Qatar Airways découvre que les billets ont été achetés, vendus ou échangés par un autre moyen, ils seront considérés comme non valides et pourront être confisqués. Toute violation de ce règlement rendra le passager, ou individu impliqué, responsable des dommages y compris, mais sans s'y limiter aux frais juridiques.
- La société organisatrice ainsi que Qatar ne pourront pas être tenues responsables de tout facteur externe, accident ou condition climatique, ou toute autre circonstance qui pourraient empêcher le gagnant d'utiliser ses billets. Dans ce cas, la société organisatrice ne délivrera pas d'autre lot et ne remboursera pas le lot non utilisé.
- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'une mauvaise utilisation des lots par le gagnant.
- Les taxes supplémentaires, frais et autres dépenses liées à l'utilisation du lot offert dans le cadre de ce concours seront à la charge du gagnant, à l'exception des coûts assumés par les organisateurs tels que décrits dans ce règlement. De même, le gagnant prendra également en charge tous les coûts liés aux suppléments et extras non inclus dans ce règlement.

6. **Impôts sur le revenu.** eDreams ne versera pas le montant de la valeur du prix sur le compte bancaire des gagnants. Toutefois, la valeur totale du prix sera précisée dans la lettre d'acceptation afin de répondre aux obligations fiscales des gagnants, le cas échéant.

7. **Communication des gagnants.** Le ou les gagnants seront annoncés sur la page Facebook d'eDreams le 1 juin 2016. Par la suite les gagnants recevront les conditions du lot via courrier électronique. Si au bout de 2 jours ouvrés le gagnant ne s'est pas manifesté, le lot sera considéré comme annulé.

Afin de formaliser la remise du lot, l'entreprise organisatrice enverra au gagnant une lettre d'acceptation du lot que ce dernier devra renvoyer signée, comme preuve de réception.

Le participant autorise la publication de son nom complet sur le site Web d'eDreams et sur les différentes pages Facebook d'eDreams pendant les trois mois suivant le tirage au sort.

8. **Protection des données.** En conformité avec la loi 15/1999 de protection des données personnelles (la Loi), les participants sont informés que les données personnelles fournies à l'occasion de leur participation à ce jeu seront conservées dans un fichier de données personnelles des utilisateurs enregistrés, propriété la société organisatrice. Ces données seront utilisées dans le cadre du tirage au sort, et si nécessaire, de l'attribution et de l'envoi de communications commerciales concernant les services eDreams. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser à tout moment vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'annulation de ces données en écrivant au gestionnaire : eDreams, Calle Bailén, 67-71, 08009 Barcelone, Espagne ; http://www.edreams.es/engine/call_center/ptica/.

9. **Causes de disqualification des participants.** Tout participant sera automatiquement disqualifié du concours s'il viole les règles de « bonne foi », fait preuve d'une conduite mensongère, inadéquate, trompeuse ou inappropriée, utilise des moyens frauduleux ou illicites et viole le règlement du concours.



eDreamsODIGEO
c/ Bailén, 67-71
08009 Barcelona, Spain

T. +34 93 508 85 58
F. +34.93 508 89
www.edreams.com

10. **Limitation de responsabilité.** eDreams décline toute responsabilité en cas d'incidents résultant de la connexion Internet des participants au site d'eDreams. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour les connexions frauduleuses.

En particulier, eDreams décline toute responsabilité pour tout dommage (matériel ou non matériel) causé aux participants, à leur équipement informatique ou à leurs données stockées sur ces appareils, à leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

En outre, eDreams ne sera pas tenu pour responsable si un ou plusieurs participants ne parviennent pas à se connecter au site Web d'eDreams ou à participer au concours, ou si la participation d'un utilisateur est retardée ou perdue en raison d'un problème technique ou tout autre problème lié à la congestion du réseau Internet.

Dans le cas de circonstances extérieures rendant, de l'avis d'eDreams, nécessaire de suspendre, modifier ou annuler ce concours, eDreams se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment.

La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation de chacun des participants de l'exonération d'eDreams et de ses filiales, y compris de ses employés, directeurs et agents, de Facebook et de Qatar Airways, Q.C.S.C., de toute responsabilité dérivée, y compris mais sans s'y limiter, de dommages directs, indirects, accidentels ou consécutifs, de pertes, manques à gagner, ou de dommages personnels ou patrimoniaux, subis par le participant ou l'un de ses proches en conséquence de la participation au concours ou de la jouissance du lot gagné. En participant au concours, les participants acceptent le règlement de celui-ci, renoncent à tout type d'action contre les organisateurs, ses filiales, employés ou directeurs, au-delà de la conformité à ce règlement. La responsabilité d'eDreams et celle de Qatar Airways face à d'éventuelles réclamations pouvant survenir sont limitées à la valeur de chaque lot remis aux gagnants respectifs.



eDreamsODIGEO
c/ Bailén, 67-71
08009 Barcelona, Spain

T. +34 93 508 85 58
F. +34.93 508 89
www.edreams.com

11. **Acceptation du règlement.** La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation du présent règlement. eDreams se réserve le droit de disqualifier tout participant qui fraude, modifie ou compromet le bon fonctionnement ou le fonctionnement normal et obligatoire de ce tirage au sort.

12. **Dissociation avec Facebook.** Facebook n'administre ni ne sponsorise de quelque manière que ce soit les promotions qu'eDreams réalise sur la plateforme sociale et n'est pas lié d'aucune manière à elles. Ceci s'applique également à Twitter ou à Google Plus. En participant aux concours organisés par eDreams, le Participant accepte de fournir ses informations personnelles à eDreams et non à Facebook (ou, les cas échéant à Twitter ou Google Plus). Les informations fournies par le Participant seront utilisées uniquement pour gérer sa participation au concours. En aucun cas, la participation au concours n'entraîne une collaboration avec Facebook (ou Twitter et Google Plus, le cas échéant).

13. **Loi applicable.** Cette promotion est régie par la législation espagnole sur la consommation et les combinaisons aléatoires à des fins publicitaires. Toute réclamation relative au jeu devra être effectuée dans les 15 ouvrés à compter dans la date limite de participation au jeu.

La participation au jeu concours entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement ci-dessus.